

Rapport de mission relatif à la visite d'étude sur la Création et la Promotion des PME Innovantes en France (Visite chez OSEO le 20 - 21 Février 2012)

Dans le cadre de transfert du savoir faire et des bonnes pratiques françaises en matière de "Création et la Promotion des PME Innovantes", une visite d'étude à **oséo** a été effectuée le 20 - 21 février 2012.

Ont participé à cette visite :

- Mr Sadok BEJA: Directeur Général de la DGPPME
- Mme Issene SLAMA : Inspecteur à la DGPPME
- Mme Wiem MAHMOUD : Ingénieur Principal à la DGPPME

Cette mission a traité les thèmes suivants :

- ✓ Présentation du continuum des financements **oséo**
- ✓ Prêt à la création d'entreprise
- ✓ Transfert de la technologie et création d'entreprises innovantes en France

I. Présentation du continuum des financements oséo:

La principale mission d'**oséo** est de financer l'innovation et la croissance des entreprises à travers:

1. le soutien de l'innovation: il existe trois programmes pour financer les projets d'innovation à savoir:

- Aide à l'innovation (financer les entreprises jusqu'à 2000 salariés à chaque étape de projet, subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro, concours national d'aide à la création d'entreprises innovantes, etc...);
- Innovation stratégique industrielle (niveau élevé d'innovation avec rupture technologique);
- Pôle de compétitivité.

2. La garantie des prêts bancaire et des interventions des organismes es fonds propres: prise en charge de 40 à 70% du risque

3. Le financement des investissements structurants et du cycle d'exploitation, en accompagnement des banques et des organismes des fonds propres

II. Prêt à la Création d'Entreprise PCE:

- Les bénéficiaires du PCE sont les entreprises en phase de création et qui n'ont pas encore bénéficié d'un financement à moyen ou long terme;
- Le PCE peut financer tous les besoins liés à la création d'entreprises notamment les besoins immatériels et la constitution du fonds de roulement dans tous les secteurs d'activités;
- Le PCE est obtenu sans garantie ni caution personnelle du dirigeant avec une durée de remboursement de 5 ans dont 6 mois de franchise;
- Le PCE doit être obligatoirement associé à un concours bancaire dont le montant au moins égale à 2 fois le montant du PCE;
- La demande au PCE se fait soit par l'intermédiaire d'un réseau d'accompagnement à la création d'entreprise soit directement par la banque.

III. Transfert de la technologie et création d'entreprises innovantes en France

1. Le transfert de la technologie

Le transfert de technologie est l'ensemble des compétences et des résultats techniques développées par un laboratoire et cédés à des tiers par cession de brevets ou concession de licences d'exploitation de brevet et de savoir faire.

Les acteurs du transfert sont:

- Les laboratoires (émetteurs);
- Les entreprises (récepteurs);
- Les structures de valorisation (facilitateurs du transfert).

Pour soutenir et accompagner les projets innovants, **oséo** dispose plusieurs outils à savoir:

- L'aide au transfert de technologies pour les organismes publics de recherche;
- Les prestations dans le cadre des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie SATT;
- Les projets collaboratifs innovants;
- L'appui aux Structures de Recherche Contractuelle;
- Le concours de création d'entreprises technologiques.

2. La création d'entreprises innovantes

2.1. L'analyse spécifique d'un projet de création d'entreprise innovante:

Les cinq dimensions d'un projet sont:

→ Technologie:

- Le caractère innovant (produits, services, procédés);
- Le risque technologique (études de faisabilité techniques);
- Les partenariats (relation avec l'environnement technologique (sous-traitants, centres de R&D...)).

→ Marché:

- Le potentiel de valeur de l'innovation (avantage concurrentiel);
- Le potentiel du marché (la taille du marché et la concurrence);
- L'approche du marché (segmentation des principaux marchés visés, barrières à l'entrée, timing de développement etc...).

→ Propriété intellectuelle (stratégie de protection de l'innovation)

→ Finance (adéquation et cohérence entre les objectifs affichés, les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre et la crédibilité des ressources à mobiliser)

→ Humaine:

- L'équipe (complémentarités des compétences);
- Le porteur et les qualités de l'entrepreneur (engagement personnel, ambition, aptitude à décider, créatif, réactivité, etc...).

2.2. Les outils d'accompagnement des projets innovants:

Parmi ces outils on cite:

→ Le concours de création d'entreprises technologiques: son objectif est de détecter et faire émerger des projets de création d'entreprises innovantes, soutenir plus les promoteur grâce à une aide financière et un accompagnement adapté;

→ Les incubateurs: ils accueillent en priorité des projets d'entreprise innovante issus ou liés à la recherche publique;

→ Le prêt participatif d'amorçage PPA: c'est financement relais, assimilable à des quasi fonds propres, il cible les PME innovantes de moins de cinq ans en phase d'amorçage sous forme d'un complément d'une intervention d'aide d'**oséo** ou d'une aide du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes ou d'une aide extérieur;

→ Le Contrat de Développement Innovation CDI: il finance les frais de lancement industriel et commercial d'une innovation ou de développement de nouveaux produits,

la modernisation de l'outil de production et l'accès à des nouveaux marchés et il cible les entreprises de plus de trois ans;

→ Le fonds de garantie innovation: il garantit jusqu'à 60% des financements bancaires dédiés aux projets innovation.

Annexe (Programme)

Lundi 20 février 2012

- PRESENTATION DU CONTINUUM DES FINANCEMENTS OSEO A DESTINATION DES PME ET ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE (ETI) FRANÇAISES :

- ✓ *Outils de garantie, prêt et subvention ;*
- ✓ *Programmes spécifiques pour le financement de l'innovation.*
- Jean-Jacques YARMOFF, Michel JUZIO, Direction de l'International.

- LE PRET A LA CREATION D'ENTREPRISE (PCE):

- ✓ *Le programme PCE ;*
- ✓ *Présentation de la plate-forme numérique PCE.*
- Ilane ABITTAN, Gestion Banques et Investisseurs, Développement des Partenariats.

- LA PROBLEMATIQUE DE LA CREATION D'ENTREPRISES INNOVANTES EN FRANCE:

- ✓ *Le soutien à la création d'entreprises ;*
- ✓ *L'analyse de risques spécifique à cette catégorie ;*
- ✓ *Les outils d'accompagnement de ces projets (SATT, incubateurs, Concours....) ;*
- ✓ *Le cas particulier des projets issus de résultats de la recherche publique.*
- Jean-Francois LAFAYE, Direction de l'Expertise, Domaine Transfert de Technologie et Création d'Entreprises.

Mardi 21 février 2012

- LES INTERVENTIONS EN QUASI FONDS PROPRES (PRETS PATIENTS)

- ✓ *Le Prêt Participatif d'Amorçage ;*
- ✓ *Le Contrat de Développement Innovation.*
- Jean-Jacques YARMOFF, Michel JUZIO.

- LA COMBINATOIRE GARANTIE / INNOVATION

- Jean-Louis LELOIR, Ingénierie à l'International

- LA PLATEFORME NUMERIQUE DE MISE EN RELATION « EUROQUITY ».

- Christian DUBARRY, Direction de l'International, Stratégie Européenne et Réseaux d'Accompagnement.

- LA GARANTIE DU CAPITAL RISQUE ET DES BUSINESS ANGELS.

- Olivier LACROUX, Banques et Investisseurs, Partenariats Investisseurs

- PRESENTATION DE L'ETUDE OSEO PUBLIEE EN DECEMBRE 2011 « DIX ANS DE CREATION D'ENTREPRISES EN FRANCE » PAR LA RESPONSABLE DE L'ETUDE.

- Laurence TASSONE, Direction de l'Evaluation